



REGLEMENTATION ET MODALITES D'INSCRIPTION

Version 2014

Open de Luxembourg 2014 Kata

Site Internet : www.sportdata.org/karate

Open de Luxembourg Kata 2 - 8

ARTICLE 1:	AIRE DE COMPETITION DE KATA	2
ARTICLE 2:	TENUE OFFICIELLE	2 - 3
ARTICLE 3:	PARTICIPATION	3
ARTICLE 4:	INSCRIPTION	3
ARTICLE 5:	ORGANISATION DE LA COMPETITION	4 - 5
ARTICLE 6:	DEROULEMENT DE LA COMPETITION	5
ARTICLE 7:	L'EQUIPE ARBITRALE	6
ARTICLE 8:	CRITERES DE DECISION	6 - 7
ARTICLE 9:	PROTESTATION OFFICIELLE	7
ARTICLE 10:	MODIFICATIONS	7

ANNEXES 8 - 10

ANNEXE 1:	DISPOSITION DE L'AIRE DE COMPÉTITION	8
ANNEXE 2:	LISTE KATAS DE LA FLAM	9 - 10

Dans ce texte le genre masculin utilisé, fait aussi référence au genre féminin.

Open de Luxembourg

Suivant les catégories, on distinguera 2 groupes de compétiteurs individuels :

1. Pupilles (8 à 9 ans) U10, Benjamins (10 à 11 ans) U12, Minimes (12 à 13 ans) U14 masculins et féminins
2. Cadets (14 à 15 ans) U16, Juniors (16 à 17 ans) U18, Seniors (18 ans et plus) et Open (16 ans et plus) masculins et féminins

Suivant les catégories, on distinguera 3 groupes de compétiteurs par équipes

1. Equipe avenir (Benjamins et Minimes) U14 [10 à 13 ans] masculins et féminins
2. Equipe espoirs (Cadets et Juniors) U18 [14 à 17 ans] masculins et féminins
3. Equipe seniors [+18 et plus] masculins et féminins

Bunkai pour les podiums pour les équipes seniors

Le jugement se fera par système aux drapeaux.

Les compétitions se déroulent par élimination directe avec repêchage pour les deux 3^{ième} places.

ARTICLE 1 : SURFACE DE COMPÉTITION

L'aire de compétition doit être plane et ne présenter aucun obstacle et danger.

L'aire de compétition doit avoir une grandeur suffisante pour permettre un déroulement du Kata sans interruptions.

ARTICLE 2 : TENUE OFFICIELLE

Les compétiteurs en Karaté-gi et survêtement, coaches en survêtement et baskets et les Juges doivent porter la tenue officielle.

La Commission d'Arbitrage peut exclure tout officiel ou compétiteur qui ne se conforme pas à cette réglementation.

Les JUGES:

Les Juges doivent porter la tenue officielle désignée par la Commission d'Arbitrage. Cette tenue doit être portée lors de toutes les compétitions et à tous les stages.

La tenue officielle est la suivante :

- Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
- Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
- Cravate officielle sans épingle.
- Pantalons gris clair uni, sans revers.
- Chaussettes bleues foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur l'aire de compétition.

Les Juges stagiaires doivent porter un jeans et un T-shirt du cadre national.

Les COMPÉTITEURS :

Les compétiteurs doivent porter, un Karaté-gi blanc sans bande ni liseré. L'écusson du club peut être porté sur le côté gauche de la veste et ne doit pas mesurer plus de 100 cm². La marque d'origine des fabricants de Karaté-gi peut être visible dans les endroits normalement acceptés (en bas et à droite de la veste et à la taille pour le pantalon). Un numéro d'identification, délivré par le Comité d'Organisation, peut être fixé au dos de la veste. L'un des compétiteurs doit porter une ceinture rouge et l'autre une ceinture bleue. Ces ceintures doivent mesurer environ 5 cm de large et être d'une longueur suffisante pour dépasser de 15 cm de chaque côté du nœud.

La veste, quand elle est attachée à la taille par la ceinture, doit être d'une longueur minimum telle qu'elle couvre les hanches, et ne doit pas dépasser les 3/4 de la longueur de la cuisse. Les femmes doivent porter un T-shirt blanc uni sous la veste du Karaté-gi. Les hommes ne peuvent porter aucun T-shirt sous la veste de Karaté-gi.

Les manches de la veste ne doivent pas dépasser le pli du poignet et au moins recouvrir la moitié de l'avant bras. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées. Le retrait de la veste est interdit, même pour les Katas respiratoires.

Les pantalons doivent être d'une longueur suffisante pour recouvrir au moins les 2/3 du tibia et ne doivent pas être retroussés. Le pantalon ne devra pas dépasser la cheville.

Les compétiteurs doivent avoir les cheveux propres et coupés à une longueur telle qu'ils ne gênent pas le bon déroulement du Kata. Le bandeau de tête (Hachimaki) n'est pas autorisé. Lorsque le Juge central considère qu'un compétiteur a les cheveux trop longs et (ou) trop sales, il peut exclure le compétiteur. Les barrettes et épingles à cheveux doivent être discrètes.

Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.

L'emploi de bandage ou support à la suite d'une blessure doit être autorisé par le médecin de la compétition.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Inscriptions illimitées en individuel et en équipe.

Des frais d'inscription pour les compétiteurs et les équipes sont à payer à l'organisateur le jour même du championnat.

Les frais d'inscription sont non remboursables même si le compétiteur inscrit ne participe pas.

Les participants doivent s'assurer personnellement contre les accidents. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION

L'Open de Luxembourg Kata est réservé aux clubs et compétiteurs membre d'une fédération affiliée à la EKF ou WKF

Les inscriptions est à envoyer par le responsable du Club d'appartenance ou par son représentant officiel via le site internet sportdate.org (<http://www.sportdata.org/set-online-lu>) avant le 20 avril 2012

Seuls pourront participer, les compétiteurs inscrits sur les listes officielles des participants. Aucune inscription ne sera prise sur place, aucun remplacement de compétiteur ne sera accepté.

Les Coachs, Juges stagiaires et Juges nationaux doivent être également inscrit via le site internet Sportdata

ARTICLE 5 : ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

La compétition Kata est individuelle et par équipes.

Un compétiteur ou une équipe doit exécuter un Kata figurant dans la liste (Annexe 2) correspondant à sa catégorie d'âge, ou, s'il le désire, présenter un Kata figurant dans la liste de la catégorie d'âge inférieur. Les variations permises seront en accord avec l'école du compétiteur. La table sera informée de l'élection du Kata, avant le début de chaque tour.

Les compétiteurs individuels ou les équipes ne se présentant pas à l'appel, sont disqualifiés (Kiken).

Compétition individuelle:

La compétition individuelle comprend l'exécution en catégories séparées hommes/femmes, divisé en catégories d'âge.

Les catégories pupilles U10, benjamins U12 et minimes U14 doivent exécuter un Kata figurant sur la liste (Annexe 2) différent de chacun des trois premiers tours. Pour les tours suivants et au cours des repêchages, le compétiteur peut refaire un Kata des 3 premiers tours (Kata différent à chaque tour)

Les compétiteurs cadets U16, juniors U18, seniors +18 ans et Open (+16 ans) doivent exécuter un Kata figurant sur la liste (Annexe 2) différent à tous les tours éliminatoires comme aux repêchages.

Le Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, excepté si les éliminatoires excèdent 5 tours, à partir du 6^{ième} tour, le compétiteur peut reprendre un des 5 Katas exécutés lors des tours précédents.

Les Katas seront en accord avec les écoles de Karaté-do reconnues par la FLAM, basées dans les styles de Goju-Ryu, Shito-Ryu, Shotokan, et Wado-Ryu.

Compétition par équipes :

Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Les équipes peuvent être exclusivement composées de karatékas féminins, de karatékas masculins ou peuvent être mixtes. L'équipe composée d'une majorité de filles sera inscrite en compétition féminine ; l'équipe composée d'une majorité de garçons sera inscrite en compétition masculine.

Les équipes Avenirs (benjamins - minimes) doivent exécuter un Kata figurant sur la liste (Annexe 2) différent à chacun des trois premiers tours. Pour les tours suivants et au cours des repêchages, l'équipe peut refaire un Kata des 3 premiers tours (Kata différent à chaque tour).

Les équipes Espoirs (cadets - juniors) et Seniors doivent exécuter un Kata différent à tous les tours éliminatoires comme aux repêchages.

Le Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, excepté si lors des éliminatoires une équipe doit exécuter plus de 4 Katas, en ce cas, à partir du 5^{ième} Kata, l'équipe peut reprendre un des 4 Katas exécutés lors des tours précédents.

Les compétiteurs composant une équipe doivent obligatoirement être les mêmes durant toute la compétition. Aucun remplacement n'est autorisé. L'équipe sera disqualifiée si elle change un compétiteur.

Les médaillés du championnat précédant pour les catégories individuelles et équipes seront espacés sur les feuilles d'enregistrement, tout comme les représentants d'un même club par le responsable de la Commission d'Organisation.

Sur-classement :

Aucun sur-classement d'âge n'est autorisé en individuel. Il est possible en équipe, dans les conditions suivantes :

* Un pupille et un seul peut être surclassé dans une équipe Avenir (benjamins - minimes) Ce pupille pourra exécuter au sein de cette équipe un Kata de la liste officielle des benjamins et minimes.

* Un minime et un seul peut être surclassé dans une équipe Espoir (cadets - juniors) mais dans ce cas, il ne peut participer dans une équipe Avenir (benjamins - minimes) lors d'une même compétition ou d'un même championnat (échelons de qualification compris) Ce minime pourra exécuter au sein de cette équipe un Kata de la liste officielle des cadets, juniors, seniors.

* Un junior et un seul peut être surclassé dans une équipe Senior mais dans ce cas, il ne peut participer dans une équipe Espoir (cadets - juniors) lors d'une même compétition ou d'un même championnat (échelons de qualification compris)

ARTICLE 6 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Au début de chaque tour, après avoir annoncé leur Kata à la table officielle et en réponse à leur nom, les deux compétiteurs ou équipes, l'un portant une ceinture rouge (AKA), et l'autre une ceinture bleue (AO) s'aligne dans le périmètre de l'aire de compétition, face au Juge central. Après avoir salué l'Equipe Arbitrale, AO se retire de l'aire de compétition et attend son tour, AKA s'avance dans l'aire de compétition. Après un nouveau salut à l'Equipe Arbitrale, et l'annonce du Kata qui sera exécuté, AKA commence. A la fin de son Kata, AKA abandonne l'aire et attend la prestation d'AO. Quand le Kata de AO est terminé, les deux compétiteurs ou équipes retournent sur l'aire de compétition et attendent la décision de l'Equipe Arbitrale.

Quand le Kata n'est pas conforme aux Règlements ou s'il existe d'autres irrégularités, un Juge pourra, si nécessaire et après le passage des 2 compétiteurs, faire appel aux autres Juges pour prendre une décision.

Si un compétiteur ou une équipe est disqualifié, le Juge croisera et décroisera les drapeaux. Le compétiteur ou l'équipe adverse est alors déclarée vainqueur. Durant les éliminatoires, au cours du même tour, il est possible de disqualifier les 2 compétiteurs ou les 2 équipes. En finale, l'équipe arbitrale est tenue de prendre une décision pour arrêter le classement final.

Quand les deux Kata seront terminés, les compétiteurs resteront l'un à côté de l'autre, dans l'aire de compétition. Le Juge central demande la décision (HANTEI) en sifflant à deux reprises. Les trois drapeaux seront levés en même temps.

Pour abaisser les drapeaux, le Juge sifflera encore une fois.

La décision est en faveur d'AKA ou d'AO, l'égalité ne peut pas exister. Le compétiteur ou l'équipe qui obtient deux ou trois « drapeaux » en sa faveur sera déclaré vainqueur (décision à la majorité) A la suite de la décision, les compétiteurs se saluent, puis saluent l'Equipe Arbitrale et quittent l'aire de combat.

Le compétiteur ou l'équipe doit disposer de deux minutes de récupération entre chaque Kata.

Déroulement des repêchages :

Les compétiteurs présentent comme lors des tours éliminatoires des Katas différents à chaque tour.

ARTICLE 7 : L'EQUIPE ARBITRALE

Seuls les Juges stagiaires, Juges nationaux et Juges internationaux sous la responsabilité du responsable national Kata, sont compétents pour juger les championnats nationaux.

Pour chaque tour, l'équipe de trois ou cinq Juges sera désignée par le Comité d'Arbitrage ou par le chef de tapis.

Les compétitions enfants pourront être jugées par des Juges stagiaires nationaux. Le Juge stagiaire doit être de plus de 14 ans, titulaire du cadre national, être porteur au minimum la ceinture marron et avoir suivi un cours d'arbitrage Kata. Il n'est autorisé à juger que les catégories inférieures à la sienne.

L'équipe arbitrale ne peut être composée en majorité de Juges stagiaires. Les Juges stagiaires ne sont pas autorisés à juger les demi-finales et finales.

Dans un tour, les Juges ne doivent pas être du même pays d'appartenance que les compétiteurs. Pour les demi-finales et finales, l'équipe arbitrale doit être neutre. *(Lorsque le nombre de Juges est suffisant pour le permettre)*

Des marqueurs et des annonceurs seront désignés par l'équipe arbitrale.

Les responsables de table se munissent d'un règlement avec la liste officielle des Katas par catégorie et préviennent les enfants (-12 ans) qui sont sur le point d'enregistrer un Kata interdit.

ARTICLE 8 : CRITERES DE DECISION

Le Kata doit être exécuté d'une façon valable, et doit démontrer une bonne compréhension des principes traditionnels qu'il comprend. Pour donner la validité au comportement d'un compétiteur ou d'une équipe, les Juges tiendront compte de ce qui suit :

- La démonstration réaliste de la signification du Kata.
- La compréhension des techniques utilisées (BUNKAI)
- Bon temps, rythme, vitesse, équilibre et focalisation de la puissance (KIME)
- L'utilisation convenable et correcte de la respiration comme aide au KIME.
- La focalisation convenable de l'attention (CHAKUGAN) et concentration.
- Des positions correctes (DACHI) avec une tension convenable dans les jambes et les pieds à plat sur le sol.
- La tension convenable sur l'abdomen (HARA) et faute haut/bas dans le déplacement des hanches.
- La forme correcte (KIHON) du style utilisé.
- Pour évaluation de l'exécution, il faut tenir compte d'autres points tels comme la difficulté du Kata présenté.

Dans le Kata d'équipe, la synchronisation sans aides extérieures est un critère essentiel.

Le compétiteur sera disqualifié :

- s'il interrompt sa démonstration
- s'il tombe
- s'il effectue un Kata différent de celui qu'il a annoncé *(* une tolérance est accordée dans les catégories de – 12 ans)*
- s'il oublie une technique ou fait un déplacement supplémentaire
- s'il commet une faute grave ou une erreur
- s'il modifie l'orientation de son mouvement (l'Embusen du Kata) pour éviter un Juge.

Pour les catégories de - 12 ans, en cas d'erreur on laisse le compétiteur recommencer, mais les Juges doivent donner la victoire à son adversaire (et non seulement l'arbitre central)

ARTICLE 9 : PROTESTATION OFFICIELLE

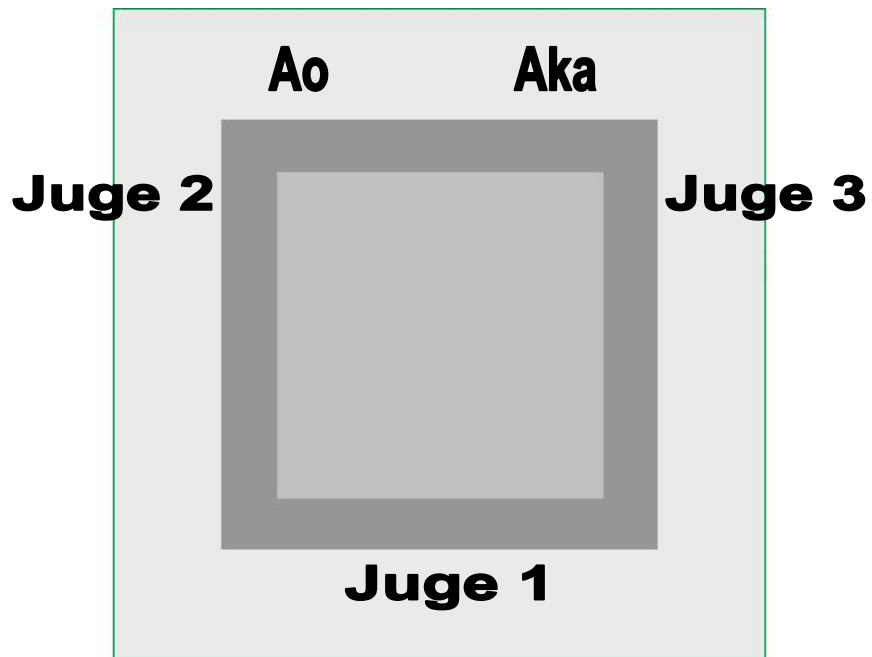
Le chef de tatami doit être immédiatement averti en cas d'erreur administrative. Il prendra immédiatement les mesures qui s'imposent. Sa décision est susceptible d'appel devant le responsable de l'arbitrage ou le responsable Kata et ceci immédiatement après le passage des 2 compétiteurs ou équipes. Cette réclamation ne pourra porter que sur un point précis du règlement et non pas sur la valeur du jugement de tel ou tel Juge.

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS

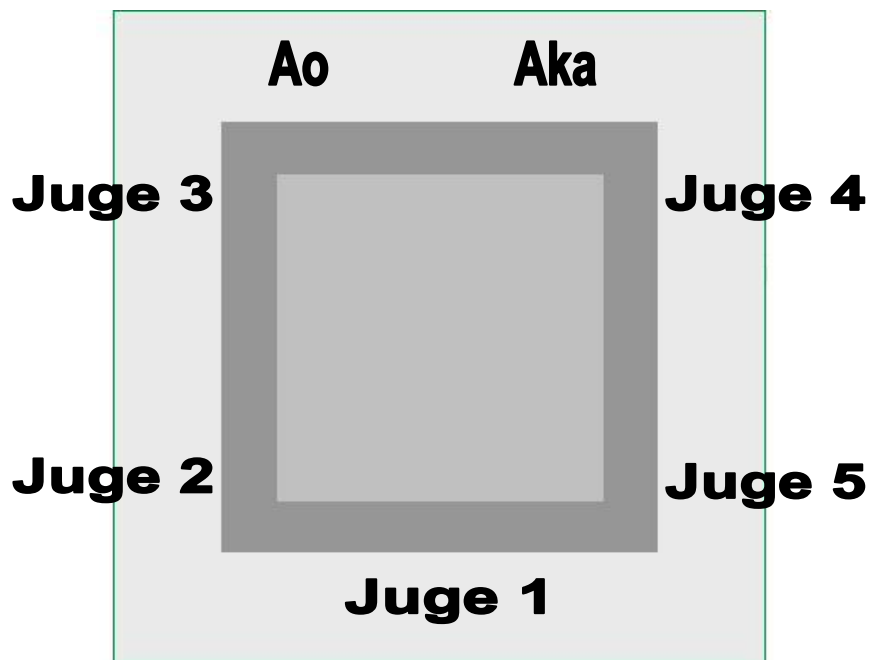
Seul le comité d'organisation, peut changer ou modifier ces règlements.

ANNEXE 1: DISPOSITION DE L'AIRE DE COMPÉTITION

Avec trois Juges :



Avec cinq Juges :



ANNEXE 2 : LISTE DES KATAS

PUPILLES (8 à -10 ans) :

SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
Taikyoku Shodan	Kihon Kata Shodan	Shiozuki 1	Shi Ho Uke Ichi
Taikoku Nidan	Kihon Kata Nidan	Shiozuki 2	Shi Ho Uke Ni
Taikoku Sandan	Pinan Nidan	Juni Nokata Shodan	Shi Ho Uke San
Heian Shodan	Pinan Shodan	Juni Nokata Nidan	Fuki Kata Dai Ichi
Heian Nidan	Pinan Sandan	Pinan Nidan	Fuli Kata Dai Ni
Heian Sandan	Pinan Yodan	Pinan Shodan	Gekisai Dai Ichi
Heian Yodan	Pinan Godan	Pinan Sandan	Gekisai Dai Ni
Heian Godan		Pinan Godan	
		Pinan Yodan	

BENJAMINS (10 à -12 ans) :

SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 Heian	5 Pinan	5 Pinan	Fuki Kata Dai Ichi
Tekki-Shodan	Naifanchchi Shodan	Saifa	Fuli Kata Dai Ni
Bassai-Dai	Passai	Bassai Dai	Gekisai Dai Ichi
Jion	Seishan	Jion	Gekisai Dai Ni
Kanku-Dai	Chinto	Kosokun Dai	Saifa
			Seiyunchin
			Shisochin

MINIMES (12 à -14 ans):

SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 Heian	5 Pinan	5 Pinan	Gekisai Dai Ichi
Tekki-Shodan	Naifanchchi Shodan	Saifa	Gekisai Dai Ni
Bassai-Dai	Passai	Bassai Dai	Saifa
Jion	Jion	Jion	Seiyunchin
Kanku-Dai	Kushanku	Kosokun Dai	Kururunfa
Enpi	Wanshu	Enpi	Shisochin
Nijushiho-Sho	Niseishi	Niseishi	Sanseru
Kanku-Sho	Chinto	Sanseru	Seipai
Sochin	Seishan	Seipai	
Goju Shiho-Sho		Shisochin	

CADETS (14 à -16 ans), JUNIORS (16 à - 18 ans), SENIORS (+18 ans et plus):

KATAS SHOTOKAN (21)

Bassai-Dai	Hangetsu	Goju Shiho-Dai
Bassai-Sho	Jitte	Goju Shiho-Sho
Kanku-Dai	Enpi	Chinte
Kanku-Sho	Gankaku	Unsu
Tekki-Shodan	Jion	Meikyo
Tekki-Nidan	Sochin	Wankan
Tekki-Sandan	Nijushiho-Sho	Jiin

KATAS WADO-RYU (12)

Kushanku	Passai	Jion
Naihanchi	Niseishi	Jitte
Seishan	Rohai	Suparimpei
Chinto	Wanshu	Kunpu

KATAS GOJU-RYU (10)

Sanchin	Sanseru	Suparimpei
Saifa	Seisan	Tensho
Seiyunchin	Seipai	
Shisochin	Kururunfa	

KATAS SHITO-RYU (43)

Jitte	Seienchin	Sanseiru
Jion	Sochin	Saifa
Jiin	Niseishi	Shisochin
Matsukaze	Gojushiho	Kururunfa
Wanshu	Unshu	Suparimpei
Rohai	Seisan	Hakucho
Bassai Dai	Naifanchin Shodan	Pachu
Bassai Sho	Naifanchin Nidan	Heiku
Tomari Bassai	Naifanchin Sandan	Paiku
Matsumura Bassai	Aoyagi (Seiryu)	Annan
Kosokun Dai	Jyuroku	Annanko
Kosokun Sho	Nipaipo	Papuren
Kosokun Shiho	Sanchin	Chatanyara Kushanku
Chinto	Tensho	
Chinte	Seipai	